#### Observations sur les pièces d'anatomie de M. le docteur Auzoux.

#### **Contributors**

Ameline, Jean François, 1763-1835. Royal College of Surgeons of England

#### **Publication/Creation**

Caen: Impr. de Bonneserre, 1825.

#### **Persistent URL**

https://wellcomecollection.org/works/y8s4yngz

#### **Provider**

Royal College of Surgeons

#### License and attribution

This material has been provided by This material has been provided by The Royal College of Surgeons of England. The original may be consulted at The Royal College of Surgeons of England. where the originals may be consulted. This work has been identified as being free of known restrictions under copyright law, including all related and neighbouring rights and is being made available under the Creative Commons, Public Domain Mark.

You can copy, modify, distribute and perform the work, even for commercial purposes, without asking permission.



Wellcome Collection 183 Euston Road London NW1 2BE UK T +44 (0)20 7611 8722 E library@wellcomecollection.org https://wellcomecollection.org

# **OBSERVATIONS**

SUR

## LES PIÈCES D'ANATOMIE

DE

### M. LE DOCTEUR AUZOUX.

L'HOMME de bien, ami de sa tranquillité, peut, sans se compromettre, négliger de répondre à des attaques dirigées contre lui, lorsqu'elles sont le fait d'hommes étrangers à une discussion qui lui est personnelle, et que son honneur n'est pas compromis. Aussi me suis-je dispensé de relever quelques expressions inconvenantes consignées dans un Rapport fait à la Société Médicale d'Emulation, sur les travaux de M. Auzoux.

Mais se taire, lorsqu'un confrère, partie intéressée, vient, avec intention, dénaturer des faits, serait une approbation tacite et déplacée.

..... Qui tacet consentit.

Je suis donc forcé de rompre le silence et d'adresser publiquement à M. Auzoux des reproches fondés sur des inexactitudes que je dois d'autant moins tolérer, qu'elles ont eu de la publicité. Je vais exposer les faits, en donnant d'abord la copie littérale des assertions de M. le docteur Auzoux, en indicant scrupuleusement l'ordre successif dans lequel j'ai présenté mes travaux, depuis leur origine jusqu'à ce jour. Je ferai connaître ensuite sa conduite à mon égard. J'établirai les preuves propres à détruire l'impression qu'aurait produit son discours dans l'esprit du lecteur Je profiterai de cette circonstance pour faire connaître à M. le rapporteur de la commission de la Société Médicale d'Emulation, que je n'ai pas été insensible aux expressions désobligeantes employées dans son Rapport.

A la page 289 du Journal d'Agriculture et de Médecine du département de l'Eure, n°. 7,

juillet 1825,

M. Auzoux dit : » Peu de temps après mes

remiers essais, j'appris que M. Ameline,

" professeur à l'Ecole Secondaire de Caen, avait

« présenté des pièces qui, au premier abord,

a paraissent avoir quelqu'analogie avec les mien-

« nes; je fis le voyage de Caen tout exprès pour

« les voir , et ce ne fut qu'après les avoir vues ,

que je crus devoir continuer mes travaux.

« En 1822, époque à laquelle je soumis à

a l'examen de l'Académie Royale de Médecine

« une de mes premières pièces, M. Ameline

« apporta en parallèle une des siennes. Sur la

a demande même de M. Ameline, une com-

" mission sut nommée pour examiner l'un et
" l'autre travail; de cet examen il est résulté,
" et du propre aveu même de M. le professeur
" de Caen, que nos travaux disséraient, par la
" matière employée, par le mode de prépara" tion, et n'avaient de commun que de tendre
" au même but. Pour vous convaincre, il vous
" suffirait, Messieurs, de voir l'un et l'autre
" travail. »

Telles sont les propositions dont, plustard, je ferai connaître la valeur; mais, avant tout, j'ai promis et je dois exposer avec exactitude l'ordre successif de mes travaux, et pour cela je remonte à l'année 1782. Ce fut à cette époque que j'entrai comme étudiant dans la carrière médicale.

Elève en médecine à Caen, je me livrai à l'étude de l'Anatomie qui m'offrit les plus grandes difficultés; je crus pouvoir les diminuer en ajustant sur des os, des toiles et rubans qui me représentaient le périoste, auquel je fixai des cuirs qui me rappelaient les attaches, la direction, les rapports des muscles; avec ce moyen, je trouvai plus facile l'étude des artères et des nerfs.

De cette époque date, pour moi, le procédé ou moyen représentatif que, depuis, j'ai mis en usage pour faciliter l'étude de l'anatomie.

J'acquis dans cette partie, regardée à juste

titre comme la base des saines doctrines médicales, des connaissances suffisantes pour exercer honorablement la chirurgie.

Lorsqu'en 1808, on établit à Caen une Ecole Secondaire de Médecine, on me désigna pour enseigner cette branche de la science; je refusai, observant que je la possédais assez pour exercer la médecine opératoire, mais non pour la démontrer. M. Caffarelli, alors préfet du Calvados; mon respectable ami, seu M. Hersent, médecin

des hospices, insistèrent, et j'acceptai.

Depuis ce moment jusqu'à celui où l'Ecole fut ouverte, il s'écoula un temps assez long; je l'employai à me réinstruire par tous les moyens possibles, et me rappelant mes fantômes de muscles, je pensai que ce moyen, perfectionné, pourrait être utile au maître et à l'élève. Je recommençai, dès-lors, à me faire des images : des petits sacs de cuir bourrés, figurés comme les muscles qu'ils devaient représenter, furent les premiers moyens mis en usage. Des filstressés me sirent des artères et des ners, et des vis sixè. rent le tout au squelette. Bientôt je m'aperçus des imperfections de cette pièce qui avait exigé de ma part plusieurs années de travail. Je l'abandonnai, et depuis dix ou douze ans elle sert aux élèves qui y retrouvent les détails échappés de leur mémoire.

Ce mode de confection m'offrait un assez grand

avantage, en ce qu'il présentait au toucher une sorte de souplesse qui avait du rapport avec celle des organes imités; mais cette mollesse empêchait de figurer et de conserver certaines saillies, certains contours, sans la connaissance desquels on ne peut avoir une idée juste de la nature. Je tentai divers autres moyens; je commençai plusieurs pièces que je brisai par la suite, et que je remplaçai par celles que je possède aujourd'hui. La base se compose d'os naturels; les muscles sont un carton solide; les tendons, les vaisseaux, les nerfs, les viscères se composent de moyens divers qui ont imité quelquesois assez la nature, pour que des hommes occupant les premiers rangs dans le monde savant, y aient été trompés.

Une pièce entière sut présentée en 1816 à la Société de Médecine de Caen, et dans le mois de sévrier 1817, plusieurs pièces détachées surent également soumises à l'examen de cette Société qui en rédigea acte. J'eus l'honneur de la présenter dans ce temps à M. le comte de Montlivault, préset de notre département, et quelque temps après à M. Chaussier, venu à Caen pour y présider le Jury Médical. Dans cette séance remarquable par le nombre et le mérite des personnes qui m'honorèrent de leur présence, je consultai le savant professeur qui m'assura qu'il jugeait mon travail digne d'être présenté à la Faculté de Médec ne de Paris, et me permit publiquement de

m'étayer de son approbation. Ce fut donc sous ses auspices que je me hasardai à présenter cette pièce aux corps savans de la Capitale, dans les mois de septembre et d'octobre 1819.

Pendant sept mois que je restai à Paris, je les présentai aux diverses Sociétés, ainsi que je vais l'établir, et je donnai pendant ce temps un grand nombre de séances, tant pour Messieurs les commissaires nommés par ces mêmes Sociétés, que pour les médecins, chirurgiens et amateurs qui m'en exprimèrent le désir, et s'y rendirent en foule.

La faculté de médecine fut la première Société à laquelle je communiquai mon mémoire sur l'utilité des pièces d'anatomie artificielle, et devant laquelle je sis la démonstration de ma pièce. Combien il me fut flatteur de m'entendre nommer par acclamation, membre correspondant de cette savante compagnie, d'en recevoir, séance tenante, le diplôme honorable et le jeton de présence! Je cite cette circonstance avec un plaisic toujours nouveau ; je me la rappele avec délice ! Ce fut un des beaux momens de ma vie! Oh! je fus grandement et honorablement vengé des ridicules que, par un motif que je veux ignorer, s'efforcèrent de me donner dans le temps, des hommes condamnés aujourd'hui au silence pan les suffrages honorables que j'ai obtenus des premiers corps savans de la Capitale.

Des commissaires furent nommés par l'Institut Royal de France après la démonstration que j'ens l'honneur d'en faire à cette illustre compagnie.

« Elle déclara que montravail n'était pas indigne

« de figurer parmi les produits les plus étonnans

« de l'industrie française; m'en reconnut l'in-

« venteur, et exprima le vœu que j'en fusse

« récompensé par mon gouvernement, plutôt

« que par l'étranger dont j'avais refusé les offres.»

L'athenée des arts me décerna, dans sa séance publique du 14 mai 1820, « le maximum des « récompenses qu'elle accorde aux auteurs des « découvertes utiles, la médaille et la couronne,

" et m'associa à ses travanx. »

La Société de médecine du département de la Seine, le Cercle médical, la Société des méthodes d'enseignement, sur le rapport de leurs commissaires, qui signalérent les nombreux avantages de mon procédé, m'admirent dans leur sein.

La Société Royale Académique des Sciences fit connaître, par le rapport de ses commissaires, tout ce qu'elle pensait de ce nouveau travail. Frappée des avantages qu'il lui offrait, elle crut devoir le faire connaître à Son Altesse Royale Monseigneur Duc d'Angoulême, son protecteur immédiat. Une députation, présidée par M. l'abbé Sicard, eut l'honneur d'en présenter le rapport à Son Altesse Royale, le dimanche 5 décembre 1819.

Elle l'adressa également à son Excellence le Ministre de l'Intérieur, avec invitation de procurer à l'auteur les moyens de multiplier ses pièces, en formant un établissement dans le genre de celui qui avait eu lieu à Rouen, sous la direction du célèbre Laumonier.

Excité par des encouragemens aussi flatteurs, je redoublai de zèle pour exécuter pendant les années 1820 et 1821, de nouvelles pièces. Je les présentai au Conseil Royal de l'Instruction publique dans le mois de septembre 1821; une commission, composée de MM. Cuvier, Poisson, Dumeril, Guenau de Mussy (directeur de l'école Normale), Royer-Collard et Hallé, fut nommée pour prononcer sur l'utilité de mes travaux et sur les demandes que j'adressais à ce sujet au Conseil Royal.

M. Hallé (rapporteur), a dit : « Qu'aucuns « moyens n'avaient encore rempli le but dé-« siré. »

Il a signalé en quoi les pièces en cire, offrant jusqu'alors les avantages les plus marqués, étaient insuffisantes.

« Le problème, a-t-il dit, n'était pas résolu; « il l'est maintenant par le professeur de Caen; « ses pièces ont rempli toutes les vues; elles « offrent tous les avantages, etc., etc., etc.; » et il a terminé en ajoutant : « Que les efforts de « M. Ameline méritent d'être encouragés; que « les peines qu'il s'est données depuis douze « ans pour parvenir à son but, lui donnent droit « à des dédommagemens; que le succès qu'il a « obtenu est digne de récompense; que pour « assurer l'utilité de son invention, il serait à « propos de lui donner les moyens de former « une école de représentations anatomiques par « le procédé dont il est l'inventeur; et qu'à tous « égards, les demandes qu'il a faites, méritent « d'être accueillies par le Conseil Royal de l'Ins-« truction publique. »

Tels sont les rapports faits sur mes travaux, considérés seulement sous le point de vue ana-tomique.

Avant de parler des nouvelles pièces destinées à faire voir que mon procédé est également, et en même-temps, app'icable à la représentation de cas pathologiques, je vais dire un mot sur ce qui s'est passé depuis la présentation de mes premières pièces. Dans le courant de l'année 1820, qui suivit celle où je présentai mon premier travail, M. Broc, que j'avais vu à plusieurs de mes séances, exécuta, non d'après mon procédé, mais à la faveur d'une composition remarquable par son poids, des pièces d'anatomie. Elles étaient, m'aton dit, admirables par la beauté des formes et la vérité des couleurs, elles ne se démontaient pas, et sous ce rapport, elles rentrent dans la classe de celles en cire. M. Broc est parti pour

Colombie; il y a été accueilli, protégé et charge de l'enseignement anatomique.

Quelque temps après, a paru M. Auzoux qui, par un procédé qu'il a dit être différent du mien, vient d'exécuter des pièces qui lui ont mérité la faveur du gouvernement (1) et la palme de l'immortalité (2).

J'ignore si M. Auzoux fut du nombre des savans et des curieux qui m'honorèrent de leur présence aux séances publiques que je donnai en 1819 et 1820. Il m'est permis de le croire; mais ce que je sais bien positivement, ce que je suis forcé de faire connaître, c'est que M. Auzoux qui m'était recommandé par un de mes amis de Paris, le docteur Charles Londe, a fait, pour examiner mes pièces de plus près, le voyage de Caen; que je l'accueillis comme un honnête confrère, ainsi que j'ai du plaisir à le faire à l'égard de ceux qui m'expriment le même desir; que pour répondre à ses demandes, je lui fis voir, dans tous leurs détails, les pièces exécutées, et

(Journal de l'Eure, juillet 1825, p. 286).

<sup>(1)</sup> Oserais-je vous dire, Messieurs, que moi-même, quoique fort jenne, je me suis déjà ressenti de la bienveillante protection du gouvernement

<sup>(2)</sup> Inscrit par les talens au rang des immortels,
Jeune et savant Auzoux, nous admirons ta gloire;
Déjà Pigmalion te cède la victoire,
Et l'encens d'Epidaure brûle sur tes autels.
(Idem, page 291).

plusieurs qui n'étaient pas terminées; que je satisfis aux questions qu'il me fit, et que son œil investigateur put se promener à loisir sur toutes et chacune des pièces dont se composait alors ma collection.

C'est que M. Auzoux ne me dit rien de ses intentions plagiaires.

Que M. Auzoux me permette de lui faire ici un reproche fondé, je le dis avec peine, il y a eu manque de délicatesse dans sa conduite, et je suis forcé de lui prouver qu'il a tenu à ce système depuis la visite qu'il a faite, non à l'auteur, mais à son cabinet.

Je reprends l'historique de mes travaux, et vais parler de mon voyage à Paris, en septembre 1822.

J'ai dit précédemment (page 9), que tous les rapports précités n'avaient eu à statuer, et n'avaient en effet prononcé que sur la bonne exécution de mes pièces, ou sur les imperfections de quelques-unes d'elles, comme pièces anatomiques. Je n'avais plus rien à désirer à cet égard; mais ayant fait l'application de mon procédé à la représentation de plusieurs cas pathologiques, je portai à Paris une série de pièces destinées à faire voir à mes élèves les parties intéressées dans les hernies inguinales et crurales; les rapports anatomiques des parties dans les diverses es pèces de hernies, et à justifier ce qui a été consacré

par la théorie et l'expérience. Elles permettent également de voir les parties intéressées dans l'opération de la taille; c'est par elles que j'ai mis mes élèves dans le cas de juger l'erreur commise dans la 8°. planche du célèbre Scarpa, sur les hernies crurales.

Segnius irritant animos, etc.

Sur ces pièces destinées spécialement aux cas pathologiques, j'ai cru devoir soigner également l'anatomie de la cuisse et du bassin.

Au mois de septembre 1822, je les soumis à l'examen de l'Académie Royale de Médecine.

Je prie M. Auzoux et mes lecteurs de donner à ce qui va suivre toute leur attention. Bientôt nous lierons ces faits aux faits supposés par ce jeune médecin, et nous verrons quelles conséquences on doit en tirer.

Peu de jours après mon arrivée à Paris, je me fis un devoir de rendre ma visite à M. Chaussier. (Je n'oublierai jamais que je lui dois beaucoup de reconnaissance). Ne l'ayant pas rencontré chez lui, je fus à la Maternité; il m'apprit que vous, M. Auzoux, aviez présenté à l'Académie un membre abdominal, sur lequel elle avait demandé un rapport. Il m'en parla d'une manière favorable à l'auteur. Trois ou quatre jours après, je présentai mes pièces à ce même corps savant qui nomma pour lui en faire un rapport, MM. Béclard, Brechet, Jules et Hyppolite Cloquet et Marjolin.

Deux jours après, je me réunis à ces messieurs, le soir, dans un cabinet voisin de la Bibliothèque, où se tenaient les séances de l'Académie.

Avant que je présentasse les pièces anatomicopathologiques sur lesquelles la commission avait à prononcer, on parla de celle de M. Auzoux; ces messieurs la firent apporter; je la vis, sans y toucher, elle ne fut pas démontée; je ne pus la juger que dans son ensemble; je la trouvai bien, je me fis un plaisir comme un devoir de le manifester.

On s'occupa ensuite de mes pièces. D'abord je présentai ma tête de nègre qui fixa l'attention; ensuite mes pièces sur les hernies qui furent montées et démontées à diverses reprises.

Après l'examen, il fut arrêté que M. Marjolin seroit chargé de faire, à l'Académie, le rapport sur mes nouveaux travaux. C'était dans les derniers jours d'octobre 1822, ses occupations ne lui permirent de le faire que le 6 février 1824.

Pendant les seize mois qui s'écoulèrent, M. Auzoux obtint des rapports, des récompenses et vit figurer ses pièces, achetées par le gouvernement, au Conservatoire des arts et métiers.

Dans ce rapport de l'Académie, il est dit « que « M. Ameline ne s'est pas borné a représenter

e les parties dans l'état naturel ou sain ; qu'il a

« fait une heureuse application du procédé dont

« il est l'inventeur, à la représentation de plu-

« sieurs cas pathologiques, nous citerons parti-

« culièrement les préparations relatives aux

« hernies inguinales, interne et externe, à la

\* hernie crurale ; préparations sur lesquelles on

« peut facilement démontrer les divers feuillets

« aponévrotiques qui ont des connexions avec

« ces hernies; les formes variables du sac her-

" niaire, les rapports des artères épigastrique, tes-

« ticulaire et crurale avec ces tumeurs, etc., etc.

« D'autres pièces sont destinées à la représen-

« tation des parties qui doivent être intéressées

« ou ménagées dans les opérations chirurgicales

« telles que la taille, la ligature des artères,

« etc., etc. »

M. le rapporteur après avoir fait connaître un rapport verbal de M. le docteur Orfila qui avait annoncé à l'Académie avoir vu chez moi, lors de son passage par Caen, de nouvelles pièces splanchnologiques infiniment supérieures à celles que j'avais présentees à Paris, passe en revue les avantages de mes travaux « qu'on « a déjà, dit-il, cherché à imiter. La commission propose 1° de nommer M. Ameline « à une place d'associé regnicole, quand il y « en aura de vacante.

« 2°. D'adresser à S. Exc. le Ministre de l'In-« térieur, la demande qu'il soit accordé à M.

« Amelined'honorables encouragemens pour les

a nobles efforts qu'il a faits, afin de faire faire

« des progrès à l'anatomie, cette base des saines

« doctrines médicales. »

Voilà donc un rapport fait sur des pièces anatomico-pathologiques.

Je vais maintenant m'occuper plus particulièrement de M. Auzoux. J'ai une tâche à remplir; elle est pénible, puisqu'elle a pour but de prouver des torts chez un confrère estimable d'ailleurs.

Je suis forcé de retracer ici ce que j'ai déjà dit, page 3, c'est M. Auzoux qui parle:

« Peu de temps après mes premiers essais,

« j'appris que M. Ameline, professeur à l'Ecole

« Secondaire de Caen, avait présenté des pièces

« qui, au premier abord, paraissent avoir quel-

« qu'analogie avec les miennes; je sis le voyage

« de Caen tout exprès pour les voir, et ce ne sut

« qu'après les avoir vues que je crus devoir con-

« tinuer mes travaux. »

Je demande s'il n'eût point été plus exact de dire?

Peu de temps après que M. Ameline eut présenté à Paris des pièces que je n'avais pas encore assez bien vues, je jugeai qu'il me serait profitable de faire, et je fis le voyage de Caen pour les mieux voir; et ce fut après les avoir vues tout à mon aise, grâce à la ruse que j'employai et à la recommandation d'un confrère, que je crus pouvoir continuer ce que j'avais ébauché.

Ce n'est qu'une question que je fais; si elle est indiscrète, je consens qu'elle soit regardée comme non avenue; mais il n'en sera pas de même de ce qui suit.

J'attaque formellement les propositions suivantes. (C'est encore M. Auzoux qui parle.)

« 1<sup>re</sup>. Propos. En 1822, époque à laquelle je « soumis à l'examen de l'Académie Royale de Mé-

« decine une de mes premières pièces, M. Ame-

« line apporta en parallèle une des siennes. »

Rép. Est-il probable, monsieur, que j'eusse porté des pièces destinées à représenter des cas pathologiques pour être mises en parallèle avec une pièce seulement anatomique, sortie, dites-vous, de vos moules? J'ai dit plus haut, où, quand, comment et par qui j'ai appris que vous aviez présenté un travail à l'Académie. C'était à la Maternité, un matin, à la visite de M. Chaussier et par lui. Qui m'aurait informé de vos projets? Certes, ni vous, ni vos protecteurs; si votre proposition était vraie, la commission aurait comparé nos travaux, et son rapport en ferait mention; convenez donc, M. Auzoux, qu'à tort vous avez avancé ce fait.

- « 2. Prop. Sur la demande même de M.
- « Ameline, une commission fut nommée pour
- « examiner l'un et l'autre travail. »

Rép. Je vous interpelle de declarer à qui j'ai formé cette prétendue demande? Dans toutes

les présentations que j'ai faites, des commissions ont été nommées. Je l'ai prouvé plus haut, en donnant l'extrait de leurs rapports, seule récompense glorieuse que personne ne peut m'enlever. Si votre proposition était vraie, la commission cût été obligée de me juger comparativement. Convenez donc qu'elle est fausse.

« 3°. Prop. De cet examen il est résulté, et du « propre aveu même de M. Ameline, que nos

« travaux différaient par la matière employée,

« par le mode de préparation, et n'avaient de

« commun que de tendre au même but. »

Rép. Pour être à même de juger s'il y a, ou non, quelque différence dans nos travaux, il faudrait, M., que je connusse les vôtres. Il faudrait qu'ils eussent été devant moi démontés, pesés, examinés; et je vous l'ai dit, j'ai vu votre pièce entière; je n'ai pas pu la juger plus que je ne juge les hommes à la mine, et je ne suis pas physionomiste, vous le savez.

Si l'on eût ainsi procédé, MM. les commissaires n'auraient ni pu, ni dû se dispenser de le mentionner. Quand il vous plaira me faire parler, ne me faites dire que la vérité; tout autre l'angage m'est étranger. J'ai dit dans tous les temps, et à qui a voulu l'entendre, je le dis encore, si toutes vos pièces ne sont pas exécutées d'après mon procédé, il y en a une grande partie, et jusqu'à ce que le contraire m'ait été prouvé, je persisterai dans cette opinion, déclarant que je regarde comme impossible que vous tiriez de vos prétendus moules la plus grande partie des muscles du corps humain; je le dis, et je crois dire la vérité. Pour vous, M. Auzoux, convenez que vous l'avez tronquée pour la troisième fois dans votre troisième proposition.

« 4°. Prop. Pour vous convaincre de la diffé-« rence, il vous suffirait, Messieurs, de voir « l'un et l'autre travail. »

Rép. Voilà, M. Auzoux, ce que vous avez dit de mieux, ou, pour parler plus correctement, vous n'avez dit que cela de bien, et c'est quelque chose. Vide et judica. C'est comme si vous dissiez, plût-à-Dieu, Messieurs, qu'il vous fût possible de comparer l'un et l'autre travail! Ce serait alors qu'il vous serait facile de me juger!!! de voir les favorables dissemblances existantent tre les travaux de l'homme fixé en province et les miens.

Je vois dans cette phrase l'expression d'un vœu bien naturel, c'est celui de pouvoir prouver à l'auditoire en présentant les moyens de comparer. En effet, il manquait, à la savante compagnie à laquelle vous adressiez la parole, ce terme de comparaison. Eh bien! j'ai l'honneur de le lui proposer, et de ce moment mon cabinet est ouvert à tous, et à chacun des membres de ce

corps distingué à qui il plaira m'honorer de leur présence.

J'ignore si M. le docteur Allard (1), qui a eu la complaisance de lire votre rapport à l'Académie Royale de Médecine, a manifesté le même vœu que vous. Je le suppose, vos pièces devant gagner à la comparaison par l'avantage qu'elles ont de pouvoir dispenser de l'étude sur le cadavre (prétention que jamais n'a eue l'auteur des miennes); vos pièces, dis-je, auront nécessairement sur ces dernières, un bien grand avantage!

Quoi qu'il en soit, j'oserai supplier cette honorable et savante compagnie, de prendre en considération la demande que j'ai l'honneur de lui adresser, de nous recevoir, de nous entendre, de nous comparer et de juger si, comme il était consigné dans le rapport lu par M. Allard, vos pièces l'emportent sur tout ce qui a été fait, et particulièrement sur celles de M. Ameline de Caen.

Pour mettre nos juges à même de prononcer, je porterai les moules d'où sont sorties les pièces que j'aurai l'honneur de leur présenter, c'est-àdire, mes dix doigts, et j'exécuterai les pièces

<sup>(1)</sup> Je ne puis deviner pourquoi M. Allard a négligé de faire connaître le nom des membres de l'Académie chargés avec lui de ce rapport. Cela se fait ordinairement. Lui seul aurait-il formé la commission? M. Auzoux serait bien de donner le mot de l'énigme.

qu'il leur plaira me commander. Vous en ferez autant; n'oubliez pas, sur-tout, je vous prie, celui dont est sortie la peau en carton que j'ai vue recouvrant la pièce achetée par le gouvernement, et déposée au Conservatoire. Je vous préviens que j'ai dit que je la crois exécutée d'après mon procédé. Vous avez donc le plus grand intérêt à prouver le contraire. S'il en était autrement, Messieurs les rapporteurs, sur vos travaux, augmenteraient le nombre de vos dupes, et cela ne vous ferait pas honneur.

Avant de terminer, je dirai deux mots d'un Rapport fait sur vos travaux, le 19 novembre 1823, par la Société Médicale d'Emulation. Je ne dirai rien de cette phrase dans laquelle on voit « que la diaphanéité de la cire permet à la « lumière de jouer dans son tissu, etc., etc. »

Tout choquant que cela peut être, cela ne m'a pas choqué.

Duobus doloribus simul obortis, vehementior obscurat alterum; mais il n'en a pas été de même du passage suivant.

C'est M. le rapporteur qui parle.

« M. Auzoux a été dévancé dans la carrière « qu'il parcourt, par M. Ameline de Caen, qui « le premier s'est occupé du même objet et qui, « dans le temps, a recueilli de justes applau-« dissemens. S'il nous appartenait de décider « lequel des deux a le mieux rempli sa tâche, w nous dirions que ces deux hommes, pour arriw ver au même but, avec les mêmes intentions,
ont pris des voies différentes, et que par conséquent on ne peut les juger comparativement. Si M. Auzoux n'est point inventeur, il
a tellement perfectionné son modèle et il a
avec lui tant de favorables dissemblances,
qu'en louant aujourd'hui M. Ameline, nous
deviendrions, peut-être, injustes envers M.
Auzoux.

Depuis quand, je vous prie, M. le rapporteur, a-t-on été injuste en donnant des louanges à un inventeur zélé qui a sacrifié une partie de sa fortune et quinze années de son temps à la recherche et au perfectionnement d'une découverte utile qui a donné le branle au génie d'un imitateur? A vous entendre, le dernier venu serait seul bien vu. D'après votre système, nous ne pourrions ni ne devrions citer aujourd'hui les noms des Désault, des Jean-Louis Petit, des Louis, des Maréchal, des Delapeyronie; il faudrait aussi condamner à l'oubli le nom du restaurateur de la chirurgie française, d'Ambroise Paré, dont les ouvrages tiennent, à juste titre, un des premiers rangs dans ma bibliothèque; et cela, parce que nous avons des Boyer, des Dubois, des Dupuytren, des Marjolin et tant d'autres qu'il serait trop long d'énumérer. Eh bien! M. le rapporteur, plus justes que vous, tous ces hommes,

l'honneur de notre chirurgie, rendent à leurs dévanciers la justice qui leur est due, et comme eux ils seront honorablement cités par leurs successeurs. Apprenez que ce noble sentiment, le désir de se survivre, est l'aiguillon des grandes âmes, et que tous les hommes ne sont pas guidés par un vil motif d'intérêt ..... Les justes applaudissemens que j'ai recueillis dans le temps (1), sont plus pour moi que l'or dont on a payé le travail de l'imitateur que vous avez jugé sans connaître. Qui veut trop prouver, ne prouve rien. Vous êtes sorti des bornes ; vos louanges sont outrées pour l'un, vos expressions sont offensantes pour l'autre; cependant j'aurais gardé le silence, si M. Auzoux ne se fût oublié de manière à commander la plainte. Ce sera pour lui le réveil du lion. Vainqueur ou vaincu, je sortirai toujours glorieux d'une lutte que je provoque d'abord dans l'intérêt de la science, de l'art et de l'humanité, ensuite dans l'intention de révendiquer mon procédé et de rappeler à l'ordre quiconque se permettra d'en sortir à mon préjudice.

J'ai rempli ma tâche, ou plutôt, j'attends de la justice de l'Académie Royale, qu'elle me permette de la remplir. Plutard je ferai connaître ce qu'on doit penser des moules dont M. Auzoux

<sup>(1)</sup> Rapport lu par M. Desruelles.

dit se servir; et en admettant la possibilité d'en obtenir toutes les parties, je prouverai quels sont les nombreux inconvéniens qui y sont attachés; je ferai ressortir les avantages qui résultent de mon procédé, et je ne doute nullement que les savans qui ont émis lear opinion en faveur du premier moyen, ne veuillent, après m'avoir entendu, se ranger de mon côté.

Nous plaiderons cette cause, séance tenante, si cela convient à M. Auzoux, et qu'il plaise à l'Académie de nous entendre; M. Auzoux nous dira sur quels muscles il a exécuté les moules qui lui servent. Ce n'est pas sur des muscles naturels, cela est impossible, j'ose l'affirmer. Ce ne peut être que sur des muscles artificiels. Par quel procédé ont-ils été exécutés ? Est-ce par un autre que le mien ? Il faut le croire, autrement il y aurait de la part de M. Ausoux, de la mauvaise foi, et je ne puis croire qu'un docteur en médecine se compromît à ce point.

AMELINE.

(23)

obicoir toutes les parties, je prouverai quels cont les nombreux incouverai que la chés; je lerai suscentifica avantation de mon procédé, et je ne donte dell'ement que de mon procédé, et je ne donte dell'ement que de piente de favoir de piente mont que les savans qui ont était le rappinion en favoir du piente moven a vegitant aprocessarion de piente moven a content a content de piente moven a content de piente de piente

THE REPORT OF THE PARTY OF THE

the to be a few and the party and the property of

STORES OF SHAREST PARTY OF STREET, STR

Mary Statement of Lands in 1975 the Spirit Statement of the Spirit Statement o

li ku matadharin a

un singular